

Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion

Présentation des résultats financiers cumulés
des clubs engagés en Championnats
de Pro A et de Pro B

Saison 2009-2010

Exercice clos au 30 juin 2010





Sommaire

<i>Editorial par Cyrille Muller</i>	<i>1</i>
<i>Point de vue de la Commission de Contrôle de Gestion sur la saison 2009-2010</i>	<i>5</i>
<i>Faits marquants de la saison 2009-2010</i>	<i>7</i>
<i>Comptes annuels cumulés de la Pro A au 30 juin 2010</i>	<i>15</i>
<i>Comptes annuels cumulés de la Pro B au 30 juin 2010</i>	<i>29</i>

Editorial par Cyrille Muller

Président de la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion



A la Ligue Nationale de Basket, nous avons été nombreux à avoir approché et apprécié la forte personnalité de René LE GOFF : ses grandes compétences, ses qualités d'écoute et de compréhension.

Homme de vision, il avait la faculté rare de pressentir et d'anticiper les changements qui allaient marquer notre vie collective et la volonté de s'inscrire dans ces évolutions et ce mouvement.

Il nous manquera mais ses idées continueront à alimenter la réflexion et l'action de tous ceux qui l'auront approché. J'en suis convaincu, si l'édition des résultats cumulés des clubs de Pro A et de Pro B, fait apparaître une relativement bonne situation financière, c'est en partie à son action que nous le devons.

Bien entendu, il me faut souligner que la Commission de Contrôle de Gestion, en exercice depuis près de 20 ans, et qui a toujours effectué un travail d'analyse remarquable et proposé les mesures adéquates à prendre, n'est pas étrangère non plus à la situation actuelle. Néanmoins l'action que René LE GOFF a menée pour renforcer l'application de ce contrôle a été, sans aucun doute possible, déterminante.

Dès son élection à la tête de la LNB, en septembre 2003, il m'avait chargé de travailler à l'élaboration d'un texte régissant le fonctionnement d'un organisme de contrôle de la gestion financière des clubs. Il avait insisté pour que ce dernier soit indépendant du Comité Directeur et surtout pour qu'il apporte, au-delà de son rôle de contrôle, une valeur de conseil.

Avec l'aide de Fabien MANEUF, alors permanent à la LNB, et après avoir examiné le mode de fonctionnement des directions de contrôle de gestion des autres ligues -principalement celles du Football et du Rugby- je lui avais soumis le fruit de notre réflexion commune.

Il avait aussi insisté pour que la Commission d'Homologation et de Qualification soit intégrée à la DNCCG, alors qu'à l'origine je n'y étais pas favorable. Il souhaitait préserver cette commission, et peut-être lui-même, de toute pression dans l'homologation et la qualification des joueurs. Avec le recul, je dois reconnaître qu'il avait raison.

C'est lors du Comité Directeur du 1^{er} décembre 2003, que la Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion (DNCCG) a vu le jour. Les membres en ont été désignés sur ma proposition : c'est ainsi que Messieurs Jean BAYLE LESPITAU - 1^{er} Président de la LNB, Alain PELLETIER - ex-Président de la LNB, Jean François MANDROUX, Michel LEBLANC et moi-même, avons été élus au sein du Conseil Supérieur de Gestion. Il me faut préciser que la Commission de Contrôle de Gestion, présidée par Philippe AUSSEUR assisté de Jean-François ROYER et de Vincent MICHI, existait déjà et a trouvé naturellement sa place au sein de la DNCCG.

Lors de ce Comité Directeur, furent également nommés à la Commission d'Homologation, Didier PRIMAULT - expert en Droit Social, Mathieu MAISONNEUVE - Juriste - et Philippe AUSSEUR. La première réunion en assemblée plénière eut lieu le 26 janvier 2004.

La détermination, la volonté et l'exigence de René LE GOFF ont ainsi permis aux structures du Basket professionnel d'être encore plus crédibles aux yeux du monde sportif en général ; c'est un héritage que nous assumons et souhaitons préserver dans les années à venir.

Cyrille MULLER

Présentation de la DNCCG

Statuts et règlements de la Ligue Nationale de Basket

Chapitre 2: Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion

Article 30

Il est institué une Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion (DNCCG) chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des clubs affiliés à la LNB.

Le Président est nommé par le Comité Directeur de la LNB.

Article 31 : Composition

La Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion est composée :

- ▶ d'un Conseil Supérieur de Gestion ;
- ▶ d'une Commission de Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels ;
- ▶ d'une Commission d'Homologation et de Qualification.

Article 32 : Le Conseil Supérieur de Gestion

Le Conseil Supérieur de Gestion est composé comme suit :

- ▶ cinq membres indépendants des Clubs désignés par le Comité Directeur de la LNB.

Ces membres peuvent être des personnalités qualifiées de l'AG ou des personnalités choisies en fonction de leur compétence ;

- ▶ la Commission de Contrôle de Gestion.

Le Conseil Supérieur de Gestion est présidé par le Président de la DNCCG.

Chaque mandat, qui peut être renouvelé, prend fin à la date de l'Assemblée Générale au cours de laquelle sont élus les membres du Comité Directeur.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit de l'un des sièges, le Comité

Directeur désigne dans les mêmes conditions un nouveau membre qui exerce ses fonctions jusqu'à la date d'expiration du mandat de celui qu'il remplace.

Le secrétariat est assuré par un administratif de la LNB.

Article 33 : Rôle du Conseil Supérieur de Gestion

1. Le Conseil Supérieur de Gestion est garant des procédures telles que définies par le Comité Directeur de la LNB.
2. Il assure une mission d'information et de contrôle en matière de gestion.
3. Il peut se saisir de tous les dossiers examinés par la Commission de Contrôle de Gestion.
4. Il peut saisir, sur proposition de la LNB, la Commission de Contrôle de Gestion pour examiner certains dossiers.
5. Il est seul habilité à diligenter une enquête et à prescrire des audits commandés à des cabinets spécialisés indépendants lorsqu'il en a été saisi par la LNB ou par la Commission de Contrôle de Gestion.
6. Il est seul habilité à prononcer les sanctions, à l'exception des mesures financières automatiques pour non-respect des dispositions de contrôle, qui peuvent être également prononcées par la Commission de Contrôle de Gestion concernant les groupements sportifs professionnels ; ces mesures financières doivent être prises dans le respect de la procédure figurant dans les annexes correspondantes.
7. Il inflige des amendes, prononce les décisions de sanctions de point(s), de rétrogradation en division inférieure





ou de refus d'accès en division supérieure pour raisons financières selon la procédure décrite dans les annexes correspondantes.

Un retrait de point(s) pourra être prononcé à l'encontre d'un club, la décision du Conseil Supérieur de Gestion devant intervenir au plus tard le 31 octobre de la saison en cours ; la sanction d'un retrait de point(s) au-delà de la date du 31 octobre de la saison en cours ne pourra intervenir que dans l'hypothèse d'une faute grave et par décision spécialement motivée et en tout état de cause avant la date du dernier match aller de la saison régulière en cours.

Article 34

Le Conseil Supérieur de Gestion peut valablement délibérer en présence d'un minimum de quatre membres en vue d'infliger des sanctions.

Article 35 : Commission de Contrôle de Gestion

La Commission de Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels est composée de trois membres désignés par la LNB issus d'un ou plusieurs cabinet(s) indépendant(s) d'experts comptables.

Article 36: Rôle de la Commission de Contrôle de Gestion

- ▶ Assure une mission d'information et de contrôle du respect par les clubs et toutes les entités juridiques s'y rattachant, des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production des documents prévus par les règlements selon les dispositions décrites par ailleurs.
- ▶ Examine et apprécie la situation financière des Clubs.

- ▶ Assure la publicité des comptes et des bilans des Clubs dans les conditions définies préalablement par le Conseil Supérieur de Gestion et lui fournit tous les éléments d'information permettant de présenter le bilan et le compte de résultats du Basket Professionnel.

- ▶ Propose, au Conseil Supérieur de Gestion, les sanctions prévues par le règlement en cas d'inobservation des dispositions obligatoires relatives à la tenue de la comptabilité, aux procédures de contrôle et à la production de documents.
- ▶ Propose au Conseil Supérieur de Gestion de la DNCCG l'adoption ou la modification du plan comptable type applicable au Basket.

Article 37 : Commission d'Homologation et de Qualification

La Commission d'Homologation et de Qualification est composée de :

- ▶ un administratif de la LNB ;
- ▶ un membre appartenant à la Commission Juridique et de Discipline de la LNB ;
- ▶ un membre de la Commission de Contrôle de Gestion ;
- ▶ un expert en droit social (si possible avec une connaissance du droit international et des problèmes des travailleurs étrangers en France).

Article 38 : Rôle de la Commission d'Homologation et de Qualification

Elle contrôle et homologue les contrats des joueurs et des entraîneurs (après avis de la sous-commission entraîneur) évoluant dans les Clubs placés sous le contrôle de la LNB. Elle se prononce, après homologation, sur la qualification des joueurs et entraîneurs (après avis de la sous-commission entraîneur).

Article 39

La Commission d'Homologation et de Qualification peut valablement délibérer en présence d'un minimum de deux membres (également en conférence téléphonique) dans le cadre de l'instruction des procédures d'homologation de contrats ou d'avenants.

En cas de problème ou d'incertitude, il faut obligatoirement l'avis de l'expert comptable ou juridique selon la nature du problème.

Article 40

Les membres de la Commission de Contrôle de Gestion des Clubs Professionnels et de la Commission d'Homologation et de Qualification ne doivent pas appartenir au Comité Directeur d'un groupement professionnel quelle que soit sa forme juridique, ni en être expert comptable ou commissaire aux comptes.

Article 41

Les membres du Conseil et des Commissions sont désignés pour un mandat de quatre ans, correspondant à celui du Comité Directeur de la LNB.

Ils ne pourront être remplacés en cours de mandat, sauf en cas de faute grave reconnue par le Comité Directeur de la LNB, de démission ou de décès.

Le mandat des membres ainsi nouvellement désignés prend fin à la date où devait normalement expirer celui des membres remplacés.

Composition des organes de contrôle

La Direction Nationale du Conseil et du Contrôle de Gestion (DNCCG) est présidée par Cyrille Muller.

La Commission de Contrôle de Gestion (CCG) est composée de 3 membres venant de cabinets d'Expertise Comptable indépendants : Philippe Ausseur (Président), Jean-François Royer et Vincent Michi.

Le Conseil Supérieur de Gestion (CSG) est composé de huit membres :

- ▶ le Président de la DNCCG est membre et Président du Conseil Supérieur de Gestion : Cyrille Muller ;
- ▶ cinq membres indépendants : Alain Pelletier (Président d'Honneur de la LNB) et Cyrille Muller (Membre Indépendant de la LNB), Jean-François Mandroux, Michel Leblanc et Bernard Coron ;
- ▶ les 3 membres de la Commission de Contrôle de Gestion : Philippe Ausseur, Jean-François Royer et Vincent Michi.

La Commission de Qualification est composée de 4 membres : 1 membre de la Commission de Contrôle de Gestion, 1 membre de la Commission Juridique et de Discipline, un expert en Droit Social et un administrateur de la LNB.

Il s'agit de Philippe Ausseur, Mathieu Maisonneuve, Didier Primault et Olivier Molina.

Point de vue de la Commission de Contrôle de Gestion sur la saison 2009-2010



Le respect des engagements. Si cette saison 2009-2010 devait être résumée sur le plan économique, ce serait là le commentaire de la Commission de Contrôle de Gestion.

Lors de l'exercice budgétaire préparatoire, l'ensemble des clubs avaient mis en avant les efforts de structuration de leur démarche commerciale et de contrôle de leurs dépenses, de respect des règles d'encadrement des masses salariales et d'investissement dans leurs structures administratives.

Globalement, ces engagements ont été tenus et ce, malgré des Championnats très disputés, des sponsors moins faciles à mobiliser et certaines collectivités (les Régions et les Départements) plus restrictives dans les subventions allouées.

Cette rigueur a permis aux clubs de Pro A et Pro B de clôturer cette saison avec une situation financière satisfaisante et de présenter à la DNCCG des budgets pour la saison 2010-2011 légèrement plus ambitieux mais respectant les mêmes critères de prudence.

Un certain nombre de risques doivent cependant être mis en évidence :

- ▶ la disparition du Droit à l'Image Collective qui va alourdir la masse salariale d'un grand nombre de clubs de Pro A et de certains de Pro B ;
- ▶ les incertitudes portant sur le résultat des discussions avec l'ACOSS, en particulier sur les impacts en termes de cotisations des ruptures de CDD ;
- ▶ la durée de la crise économique, qui touche désormais aussi bien les acteurs publics locaux (baisse des recettes fiscales) que les entreprises ;
- ▶ et, à moyen terme, la renégociation des droits télévisuels.

Devant tous ces défis, la Commission de Contrôle de Gestion se tiendra aux côtés des clubs pour les aider à tenir le cap de la rigueur, tout en garantissant que des dérives financières ne viennent pas fausser l'équité sportive.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

La Commission de Contrôle de Gestion



www.spie.com

Faits marquants de la saison 2009-2010



Les clubs professionnels de Basket Saison 2009-2010



- Elan Chalon
- Cholet Basket
- JDA Dijon
- BCM Gravelines Dunkerque
- Hyères Toulon Var Basket
- STB Le Havre
- Le Mans Sarthe Basket
- ASVEL Lyon Villeurbanne
- SLUC Nancy
- Orléans Loiret Basket
- Paris Levallois
- Poitiers Basket 86
- Chorale de Roanne
- SPO Rouen
- Strasbourg IG
- JA Vichy



- Aix Maurienne Savoie Basket
- Olympique Antibes Juan Les Pins
- JSA Bordeaux
- Boulazac Basket Dordogne
- JL Bourg Basket
- Etendard de Brest
- Etoile Charleville Mézières
- Stade Clermontois Basket Auvergne
- ALM Evreux
- Fos Ouest Provence Basket
- ESSM Le Portel
- Lille Métropole Basket
- CSP Limoges
- JSF Nanterre
- Hermine Nantes Atlantique Pro
- Elan Béarnais Pau Lacq Orthez
- UJAP Quimper
- St Vallier Basket Drôme



Résultats sportifs 2009-2010

Cholet Basket, Champion de Pro A, ASVEL Basket, vainqueur de la semaine des As

La finale organisée au Palais Omnisports de Paris Bercy a opposé Cholet Basket -vainqueur- au Mans Sarthe Basket, respectant ainsi le classement de la saison régulière.

Il s'agissait de la 6^{ème} édition organisée à Paris, devant 15 000 spectateurs.

L'ASVEL Basket, malgré un début de saison difficile, a pour sa part remporté la Semaine des AS.

SPO Rouen et JDA Dijon ont tous les deux été relégués sportivement en Pro B à l'issue de la saison régulière.

Pau-Lacq-Orthez Champion de Pro B, est accompagné par le CSP Limoges en Pro A

Le choc tant attendu a bien eu lieu en Pro B, où les deux rivaux historiques du Championnat de France – mais aussi les deux plus gros budgets de la division – se sont affrontés tout au long de la saison. La finale disputée à Bercy n'a pas remis en cause l'ordre établi au cours de l'année et Pau-Lacq-Orthez l'a emporté sur le CSP Limoges.

L'Etendard de Brest, dans une situation financière délicate en début de saison, et JSA Bordeaux ont tous les deux été relégués sportivement en Pro B à l'issue de la fin de la saison régulière.



// Il est à noter qu'aucun club n'a été rétrogradé pour des raisons administratives ou financières au cours de cette saison et qu'aucun dépôt de bilan n'est intervenu. //

Quelques repères chiffrés

Périmètre de l'analyse financière pour la saison 2009-2010

Périmètre de la Pro A

Le format du Championnat de Pro A étant stable à 16 clubs, les variations du périmètre de la Pro A font suite aux résultats sportifs de la saison 2008-2009 :

- ▶ Poitiers Basket 86 et Paris-Levallois ont intégré la Pro A ;
- ▶ Pau-Lacq-Orthez a été relégué en Pro B après une première partie de Championnat catastrophique ;
- ▶ après seulement une saison passée en Pro A, Besançon, relégué sportivement, n'a pas réussi à finaliser un projet sportif et financier pour la Pro B et s'est déclaré en faillite, repêchant ainsi un troisième club de NM1 pour l'accession à la Pro B.

Périmètre de la Pro B

Le format du Championnat de Pro B est demeuré stable à 18 clubs, avec les variations suivantes, induites par les résultats sportifs et les dépôts de bilan de Besançon et Saint-Etienne Basket :

- ▶ les clubs de Fos Ouest Provence Basket, JSA Bordeaux et Lille Métropole Basket accèdent à la Pro B ;
- ▶ le club de Saint-Etienne Basket a été placé en dépôt de bilan ;
- ▶ Saint-Quentin Basket-Ball, avant-dernier, n'a pas pu être repêché malgré les dépôts de bilan de Besançon et de Saint-Etienne Basket, du fait de sa rétrogradation administrative par la Commission Juridique et de Discipline ;
- ▶ par conséquent, UJAP Quimper, dernier de la saison régulière, a été repêché en Pro B.

Situation générale de la Pro A

La situation nette cumulée de la Pro A s'est légèrement dégradée de **0,6 M€** par rapport à la saison précédente, mais demeure positive démontrant ainsi la bonne santé financière des clubs de Pro A.

Cette légère dégradation est en grande partie imputable à la perte nette (0,3 M€) enregistrée par la Division.

Une tendance se dégage toutefois avec des résultats d'exploitation cumulés en net retrait pour la seconde saison consécutive (recul de 2 M€), même si en partie compensés par des résultats exceptionnels :

- ▶ le résultat net moyen par club est en recul de **65 K€** et revient donc au niveau de la saison 2007-2008 ;
- ▶ le résultat d'exploitation cumulé a diminué de **2,5 M€ en deux saisons**, dont 2 M€ pour la seule saison 2009-2010, soit en moyenne une baisse de 0,2 M€ par club sur 2 ans ;
- ▶ l'endettement cumulé a augmenté de près de **2,5 M€** alors qu'il avait déjà augmenté de 3,5 M€ au cours de la précédente saison. Le niveau d'endettement de la Pro A représente plus de 100 jours de chiffre d'affaires.

Le résultat net cumulé des clubs de Pro A au 30 juin 2010, fait apparaître un déficit de **0,3 M€**.

Pour la saison écoulée, deux clubs enregistrent des pertes supérieures à 0,3 M€, et seuls STB Le Havre et Paris-Levallois font des bénéfiques supérieurs à 0,2 M€. La grande majorité des clubs ont des résultats proches de l'équilibre ou inférieurs à 50 K€.



Dans le cadre de l'exploitation, les recettes de sponsoring constituent la première ressource des clubs de Pro A (**28,1 M€**), représentant à elles seules **45 %** des produits cumulés d'exploitation, en baisse en pourcentage et en valeur par rapport au 30 juin 2009.

Les subventions des collectivités constituent le deuxième poste de recettes d'exploitation. Ces recettes recommencent à augmenter pour atteindre **19,7 M€** en cumulé au 30 juin 2009 ce qui correspond à 31 % du total des produits d'exploitation.

Les charges (rémunérations et charges sociales) du personnel représentent toujours le principal poste des dépenses d'exploitation des clubs de Pro A.

Le total de ce poste s'élève à **36,6 M€ en cumul**, soit une hausse de 8 % par rapport à la saison précédente. La totalité des charges du personnel représente à elle seule **57 %** des charges d'exploitation des clubs de Pro A sur la saison 2009-2010.

La masse salariale* (hors charges) de la Pro A est de **1,67 M€** pour 2009-2010 contre 1,55 M€ pour la saison précédente, soit une hausse de **8 %**. Cette moyenne comprend des situations très variables. Il apparaît surtout que les positions se sont figées par rapport à la saison précédente :

- ▶ 4 clubs ont des masses salariales supérieures à 2 M€, comme lors de la saison précédente ;
- ▶ 7 clubs se situent entre 1,5 et 1,9 M€ ;
- ▶ 3 clubs se situent autour de 1,0 M€ ;
- ▶ 2 clubs ont des masses salariales inférieures à 1 M€.

L'analyse du niveau d'endettement cumulé des clubs de Pro A sur la saison 2009-2010 permet de noter une forte augmentation de la dette cumulée qui s'élève désormais à **17,4 M€**, contre **14,8 M€** pour le précédent exercice.

La part des dettes échues non payées au 30 juin 2010, est en forte augmentation et s'élève à **2,5 M€**, soit **14 %** du montant total des dettes, contre 5 % la saison précédente.

Situation générale de la Pro B

La situation nette cumulée de la Pro B est positive à hauteur de **0,6 M€**, en forte amélioration par rapport à la saison 2008-2009, soit une hausse de 1,7 M€. Cette forte croissance provient à la fois du résultat net positif (0,6 M€) de la division, des variations de périmètres, et en particulier de l'intégration des données financières de Pau-Lacq-Orthez à la Pro B, et enfin de la recapitalisation et du redressement spectaculaire du club Etendard de Brest.

Le résultat d'exploitation cumulé est redevenu positif à hauteur de 1,5 M€, à comparer avec un déficit de 0,7 M€ enregistré à l'issue de la précédente saison.

D'une façon générale, les produits d'exploitation se sont stabilisés à **31,1 M€**.

Cette tendance traduit imparfaitement différents mouvements des principaux postes de recettes : les recettes de billetterie et de sponsoring augmentent alors que les subventions des collectivités décroissent.

* Note : Masse salariale - 2 concepts sont analysés, la masse salariale complète qui comprend les administratifs et la masse salariale "Joueurs et entraîneurs" (y compris stagiaires)

La bonne nouvelle provient surtout d'un allègement significatif des charges d'exploitation en recul de 9 % avec un montant de 29,3 M€ contre 31,8 M€ la saison passée.

Cette diminution concerne en premier lieu la masse salariale qui baisse de 1,8 M€.

Le budget de masse salariale moyen pour un club de Pro B est en baisse à **0,60 M€** contre **0,7 M€** la saison précédente. Les masses salariales des clubs de Pro B se répartissent de la manière suivante :

- ▶ CSP Limoges et Pau-Lacq-Orthez ont des masses salariales proches de 1,3 M€ ;
- ▶ JL Bourg Basket et JSF Nanterre ont des masses salariales proches de 0,8 M€ ;
- ▶ 11 clubs affichent des masses salariales comprises entre 0,5 et 0,7 M€ ;
- ▶ Saint-Vallier Basket Drôme, Fos Ouest Provence Basket et Aix Maurienne Savoie Basket ont une masse salariale proche de 0,3 M€.

La dette cumulée des clubs de Pro B représente un montant de **6,9 M€** au 30 juin 2010, en diminution de 15 % par rapport à l'année précédente. La part de la dette cumulée échue non payée continue à reculer et ne représente plus que 5 % du total de la dette cumulée des clubs au 30 juin 2010, contre près de 10 % au 30 juin 2009.







SIZERS

15

LOUË

GELABLI

6

ACHSER
gent Logistics

9

U

AGIR

CHOLET BAISSE

VM
MATERIEUX



Comptes annuels cumulés de la Pro A au 30 juin 2010

Compte de résultat cumulé de la Pro A au 30 juin 2010

Pro A - Saison 2009-2010 (en milliers d'euros)	Réalisé 30 juin 2010	Réalisé 30 juin 2009	Evolution globale		Poids relatif 2010	Poids relatif 2009
Produits d'exploitation						
Recettes des matchs	9 653	9 447	206	2 %	15 %	15 %
Droits TV, publicité et autres	2 222	1 367	855	38 %	4 %	2 %
Sponsoring	28 079	29 370	(1 291)	-5 %	45 %	46 %
Subventions Collectivités	19 688	18 725	963	5 %	31 %	30 %
Indemnités de transfert	90	1 021	(931)	-1034 %	0 %	2 %
Reprise sur amortissements et transfert de charges	1 535	1 632	(97)	-6 %	2 %	3 %
Autres produits	1 307	1 757	(450)	-34 %	2 %	3 %
Total produits d'exploitation	62 574	63 319	(745)	-1 %	100 %	100 %
Charges d'exploitation						
Frais de fonctionnement du club	7 879	6 483	1 396	18 %	12 %	10 %
Frais de déplacement	1 858	2 383	(525)	-28 %	3 %	4 %
Autres frais généraux	4 711	5 400	(689)	-15 %	7 %	9 %
Frais d'activité sportive	6 552	7 814	(1 262)	-19 %	10 %	12 %
Fonctionnement du centre de formation	3 139	2 209	930	30 %	5 %	4 %
Impôts et taxes	2 098	2 334	(236)	-11 %	3 %	4 %
Rémunérations du personnel	26 736	25 605	1 131	4 %	42 %	41 %
Charges sociales	9 892	9 503	389	4 %	15 %	15 %
Autres charges	221	249	(28)	-13 %	0 %	0 %
Dotations amortissements & provisions	993	862	131	13 %	2 %	1 %
Total charges d'exploitation	64 079	62 844	1 235	2 %	100 %	100 %
Résultat d'exploitation	(1 505)	477	(1 982)	-132 %		
Résultat financier	(69)	(96)	27	39 %		
Résultat exceptionnel	1 326	472	854	64 %		
Impôts sur les bénéfices	(10)	(64)	54	541 %		
Intéressement	0	0	0	0 %		
Bénéfice ou perte	(258)	789	(1 047)	-406 %		
Situation nette	1 629	2 189	(560)	-34 %		
Total des dettes	17 353	14 835	2 518	15 %		
Dettes échues non payées	2 481	684	1 797	72 %		

Analyse du résultat et de la situation nette de la Pro A

Résultat au 30 juin 2010

Le résultat cumulé des clubs de Pro A affiche une perte de 258 K€, soit un net recul en comparaison de l'exercice précédent où le bénéfice atteignait 789 K€.

Cette variation du résultat cumulé des clubs recouvre des différences importantes d'un club à l'autre. Deux clubs enregistrent des pertes significatives : SLUC Nancy et Strasbourg IG, essentiellement sur leurs résultats d'exploitation, et deux autres des pertes plus mesurées : Elan Chalon et Chorale de Roanne. Paris-Levallois, STB Le Havre, et dans une moindre mesure, Poitiers Basket 86, affichent des résultats très positifs. La masse des autres clubs – soit neuf clubs – ont des résultats proches de l'équilibre.

Cette dégradation mesurée du résultat net cumulé traduit partiellement un phénomène beaucoup plus inquiétant : une érosion significative du résultat d'exploitation, qui perd 2 M€ et devient négatif à -1,5 M€. Cette perte est la conséquence d'une diminution de 1 % des produits d'exploitation conjuguée à une hausse de 3 % des charges d'exploitation.

Le résultat financier cumulé des clubs de Pro A demeure légèrement négatif, très proche de l'équilibre, au 30 juin 2010.

La perte d'exploitation cumulée est partiellement compensée par un résultat exceptionnel positif à 1,3 M€ ; en grande partie imputable à deux clubs, ASVEL Basket (abandon de créance de l'actionnaire principal) et Cholet Basket (indemnité de transfert d'un joueur).

Situation nette au 30 juin 2010

La situation nette cumulée s'est légèrement détériorée par rapport à la saison précédente, des opérations de recapitalisation ayant partiellement compensé les pertes nettes.

La structure financière de la Pro A se stabilise d'une saison à l'autre :

- ▶ Le Mans Sarthe Basket, SLUC Nancy, ASVEL Basket, Cholet Basket et Orléans Loiret Basket affichent des situations nettes supérieures à 200 K€ ce qui leur confère une véritable stabilité financière et une capacité à mener une politique sportive et commerciale sur plusieurs saisons ;
- ▶ 2 clubs ont des situations nettes comprises entre 100 et 200 K€ ;
- ▶ 5 clubs ont des situations nettes positives mais inférieures à 100 K€ : sans être en danger immédiat, ces clubs recouvrent des réalités très différentes et sont dans des positions financières encore assez fragiles ;
- ▶ 4 clubs sont en capitaux propres inférieurs à zéro : JDA Dijon a toujours une situation nette négative mais qui se rapproche de l'équilibre ; Strasbourg IG est passé en négatif du fait d'une perte significative mais devrait recapitaliser rapidement ; STB Le Havre qui a en grande partie comblé son passif grâce à son bon résultat de l'exercice ; et Hyères Toulon Var Basket.

Concernant la structuration juridique et capitalistique des clubs, ils sont presque tous passés en société (14 sur 16), en s'appuyant sur des capitaux plus ou moins importants.

Structure juridique et capitaux des clubs de Pro A

Clubs	Structure juridique	Montant du capital
Elan Sportif Chalonais	SEM	365
Cholet Basket	SASP	46
JDA Dijon	SASP	80
BCM Gravelines Dunkerque	SAEMS	42
Hyères Toulon Var Basket	SAOS	75
STB Le Havre	SASP	79
Le Mans Sarthe Basket	SEMSL	505
ASVEL Basket	SASP	771
SLUC Nancy Basket	SASP	500
Orléans Loiret Basket	SEMSL	170
Paris Levallois	SASP	976
Union Poitiers Basket 86	Association Loi 1901	20
Chorale de Roanne	SAOS	38
SPO Rouen Basket	Association Loi 1901	0
Strasbourg IG	SAEMSL	38
JA Vichy Val d'Allier Auvergne Basket	SASP	67

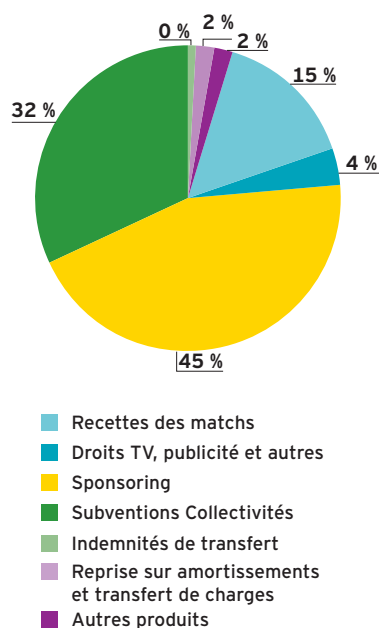
En conclusion, il apparaît que la santé financière cumulée des clubs de Pro A reste satisfaisante et que les réserves financières ont permis d'absorber la perte de l'exercice. Peu de clubs sont effectivement en situation préoccupante et n'auraient pas les moyens, en s'appuyant sur leur actionnariat, de se recapitaliser rapidement en cas de perte de plus de la moitié de leurs fonds propres.

En revanche, la perte d'exploitation démontre que les clubs ont mal anticipé le recul des produits d'exploitation et n'ont pas été en mesure de réduire, en regard, leurs coûts de fonctionnement.

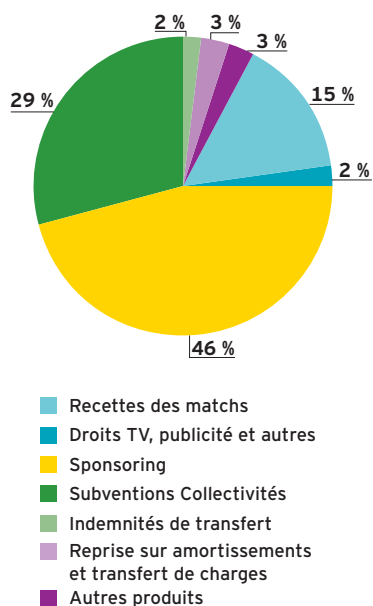
Analyse du résultat d'exploitation de la Pro A

Composition des produits d'exploitation de la Pro A

Répartition des produits d'exploitation de la Pro A Saison 2009-2010



Répartition des produits d'exploitation de la Pro A Saison 2008-2009



Sur l'ensemble de l'exercice 2010, trois postes continuent de composer les principales recettes d'exploitation des clubs de Pro A :

- ▶ les concours des sponsors ;
- ▶ les financements publics grâce aux subventions attribuées par les collectivités (Villes, Communautés Urbaines, Régions et Départements) ;
- ▶ les recettes des matchs.

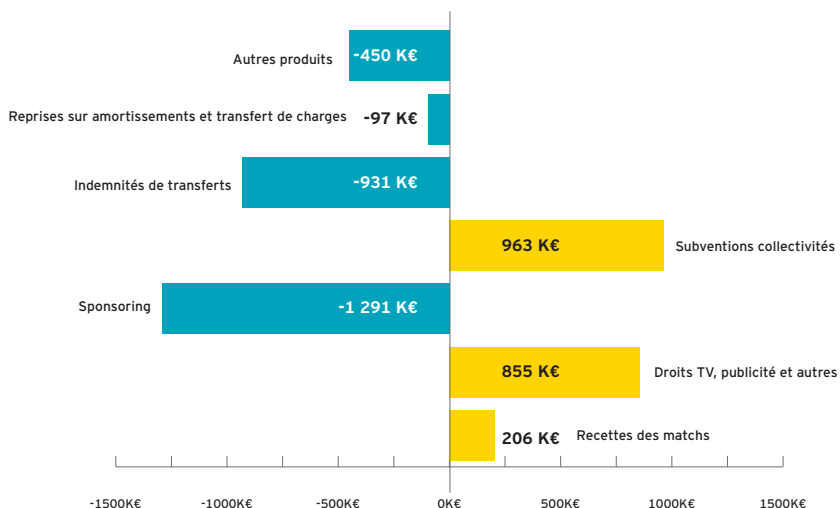
Les sommes versées par les partenaires aux différents clubs de Pro A au titre du sponsoring représentent 45 % des recettes d'exploitation pour la saison 2009-2010, en recul de 1 point par rapport à la saison précédente. Certains clubs – même si les situations sont contrastées – ont subi les conséquences de la crise économique et ont eu plus de difficultés à trouver des financements auprès de sponsors privés.

La conséquence directe de ce recul du sponsoring est l'accroissement de 3 % de la part des subventions d'exploitation qui demeure le deuxième poste de recettes (32 %). Face au retrait de certains sponsors, les clubs se sont tournés vers leurs Collectivités Territoriales pour obtenir les financements complémentaires.

La part des recettes des matchs dans les produits d'exploitation reste stable à hauteur de 15 % malgré un nombre de spectateurs en légère diminution.

La répartition des produits d'exploitation est donc encore peu équilibrée, bien loin d'une répartition homogène entre ces trois postes. Les projets importants de construction d'équipements sportifs dans plusieurs villes devraient, dans un futur proche, permettre d'accroître les recettes spectateurs tout en offrant des outils facilitant les partenariats privés.

Evolution des recettes d'exploitation de la Pro A Saison 2009-2010 / Saison 2008-2009



Au 30 juin 2010, on enregistre un léger recul des produits d'exploitation qui s'établissent en moyenne à 3,9 M€ par club, avec une diminution de 1 %.

Les situations sont cependant très variables par rapport à cette moyenne :

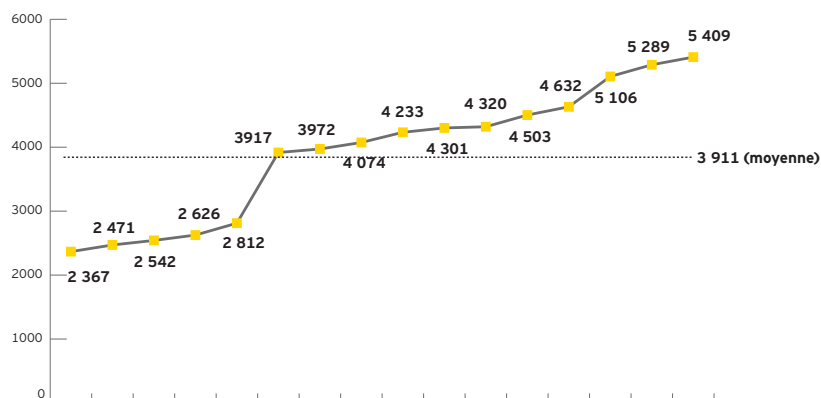
- ▶ ASVEL Basket, Le Mans Sarthe Basket et Orléans Loiret Basket ont des budgets d'exploitation supérieurs ou égaux à 5 M€ ;

- ▶ 6 clubs ont des budgets compris entre 4 M€ et 5 M€ contre 8 clubs la saison précédente ;

- ▶ 7 clubs ont des budgets compris entre 2 M€ et 4 M€ : STB Le Havre, Hyères Toulon Var Basket, JA Vichy, Poitiers Basket 86, SPO Rouen, Elan Chalon et Strasbourg IG.

Le rapport entre le plus grand et le plus petit budget est de 2,3 à comparer aux 2,5 de la saison précédente. La médiane s'établit à 4,2 M€, légèrement au-dessus de la moyenne (3,9 M€).

Répartition des budgets par rapport à la moyenne en milliers d'euros



Évolution des recettes des matchs et des autres recettes (Droits TV)

Les recettes des matchs ont augmenté de 2 % sur la saison 2009-2010, alors que l'affluence moyenne a légèrement chuté - phénomène qui peut en partie être attribué à la descente de Pau-Lacq-Orthez en Pro B.

La hausse des recettes des matchs est la conséquence d'un travail de fonds engagé par un certain nombre de clubs pour professionnaliser leur politique de billetterie, définir des grilles tarifaires adaptées à leur public et limiter la gratuité des places. Dans une perspective à moyen terme, la construction de palais de sports modernes, et de plus grandes capacités, devrait permettre aux clubs de Pro A d'augmenter significativement la part de leurs revenus issus de la billetterie.

Du fait du renforcement de la couverture médiatique sur la Pro A (contrat avec Sport+), les droits télévisuels ont augmenté de 0,8 M€ sur la saison.

Le club de SLUC Nancy reste en tête de la moyenne des spectateurs.

Globalement, la hiérarchie des clubs en termes d'affluence demeure relativement stable d'une saison à l'autre, avec 4 clubs ayant une moyenne de spectateurs supérieure à 4 300 personnes par match.

Seule la descente en Pro B de Pau-Lacq-Orthez a modifié ce classement.

Le club SPO Rouen demeure décroché en termes d'affluence du fait des faibles capacités d'accueil de sa salle (avec un taux de remplissage proche de 100 %). Le taux de remplissage moyen de la Pro A est proche de 80 % : 5 clubs sont au-dessus de 90 % de taux de remplissage - SPO Rouen atteignant 98,5 % - et seulement 2 au-dessous de 70 % contre 4 lors de la précédente saison.

// Il est à noter que des billets vendus aux collectivités - donc payés et intégrés aux recettes - ne sont pas toujours utilisés, ce qui fait baisser le taux de fréquentation. //



PRO A - Affluence Saison Régulière 2009/2010			
Clubs	Nombre de matchs	Affluence	Moyenne spectateurs
SLUC Nancy	15	78 585	5 239
ASVEL Basket	15	77 535	5 169
Le Mans Sarthe Basket	15	69 690	4 646
Cholet Basket	15	64 200	4 280
Strasbourg IG	15	60 180	4 012
JDA Dijon	15	54 435	3 629
Orléans Loiret Basket	15	50 250	3 350
Elan Chalon	15	48 105	3 207
Hyères Toulon Var Basket	15	48 060	3 204
Chorale de Roanne	15	40 320	2 688
Poitiers Basket 86	15	39 975	2 665
BCM Gravelines Dunkerque	15	39 795	2 653
JA Vichy	15	39 270	2 618
STB Le Havre	15	37 875	2 525
Paris Levallois	15	35 730	2 382
SPO Rouen	15	19 290	1 286
Cumul	240	803 295	3 347

PRO A - Affluence Saison Régulière 2008/2009			
Clubs	Nombre de matchs	Affluence	Moyenne spectateurs
SLUC Nancy	15	79 650	5 310
Elan Béarnais Pau Lacq Orthez	15	76 725	5 115
ASVEL Basket	15	75 390	5 026
Le Mans Sarthe Basket	15	72 255	4 817
Strasbourg IG	15	64 605	4 307
Elan Chalon	15	56 505	3 767
JDA Dijon	15	54 885	3 659
Cholet Basket	15	53 415	3 561
Orléans Loiret Basket	15	51 165	3 411
Besançon	15	44 790	2 986
BCM Gravelines Dunkerque	15	44 115	2 941
Hyères Toulon Var Basket	15	43 905	2 927
Chorale de Roanne	15	41 160	2 744
JA Vichy	15	40 260	2 684
STB Le Havre	15	37 305	2 487
SPO Rouen	15	19 455	1 297
Cumul	240	855 585	3 565

Évolution des subventions des collectivités

Les subventions des collectivités augmentent de 5 % par rapport à la saison 2008-2009 :

- ▶ les clubs de Pro A ont des engagements pluriannuels avec les collectivités, ce qui leur assure une bonne visibilité sur leurs recettes ;
- ▶ du fait de la défaillance de sponsors, les Collectivités Territoriales ont complété les financements d'un certain nombre de clubs.

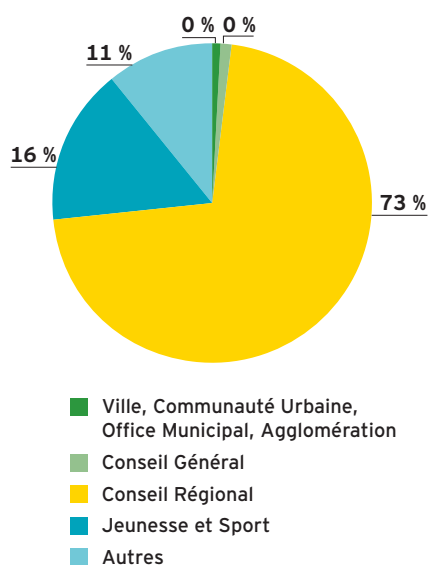
De manière générale, les subventions sont essentiellement allouées par les collectivités publiques les plus proches des clubs financés, au premier rang desquelles figurent les Villes et

Communautés d'Agglomérations (14,2 M€), en augmentation de 1,2 M€ par rapport à la saison précédente, suivies de loin par les Conseils Généraux (3,2 M€ - stable) et, pour une plus faible part, des Conseils Régionaux (2,2 M€) et d'autres organismes (0,1 M€).

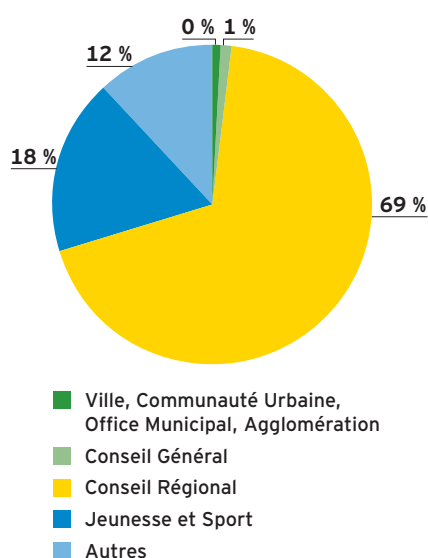
Sur la saison 2009-2010, la part des Villes et Communautés d'Agglomérations a augmenté de 1,2 M€ et celle cumulée des Départements et des Régions a diminué de 0,2 M€. Cette tendance reflète à la fois la volonté de réaliser des économies de la part des Régions et des Conseil Généraux, mais aussi l'engagement profond et, à long terme, des Villes auprès des clubs de basket.

Evolution de la répartition des subventions

Nature des subventions des Collectivités Publiques Pro A Saison 2009-2010



Nature des subventions des Collectivités Publiques Pro A Saison 2008-2009



// Il faut souligner le travail de fonds engagé par de nombreux clubs pour améliorer leur démarche marketing et construire des partenariats sur le long terme avec les entreprises privées et leur offrir des prestations de haut niveau. //

Les deux clubs les plus subventionnés de Pro A sont Paris-Levallois et Poitiers Basket 86 - avec respectivement 56 % et 54 % des recettes issues des subventions publiques, suivis de SPO Rouen (47 %) et du SBT Le Havre (45 %).

Les clubs les moins subventionnés, relativement à leurs recettes, sont le JDA Dijon, Chorale de Roanne et ASVEL Basket, tous les trois financés à moins de 20 % par les fonds publics.

Évolution du sponsoring

Les versements des partenaires des clubs ont diminué de 4 % cette saison, après avoir baissé de 4 % sur la saison 2008-2009, soit une baisse moyenne de 148 K€ par club en deux ans.

Nous appelions l'an dernier à une grande prudence dans l'élaboration des budgets - prudence en grande partie respectée par les clubs - du fait de la crise économique.

Les résultats du poste de sponsoring confirment bien que les entreprises ont réduit leurs budgets de communication et de dons, malgré une action commerciale renforcée de la part des clubs.

Il est évidemment impossible de faire des projections sur la prochaine saison, mais la tendance actuelle des entreprises à se positionner dans le court terme - du fait d'un manque de visibilité - nous encourage une nouvelle fois à recommander une extrême prudence quant à la construction des budgets pour la saison à venir.

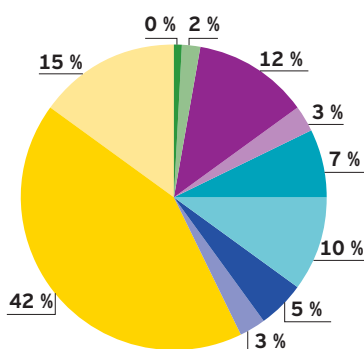
Autres produits

Le niveau des indemnités de transferts reçues par les clubs de Pro A est de 0,1 M€ pour la saison 2009-2010.

Il faut cependant noter que les transferts de joueurs effectués par le club de Cholet Basket n'ont pas été comptabilisés dans cette rubrique, mais en produits exceptionnels.

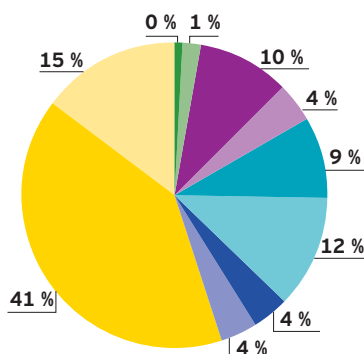
Composition des charges d'exploitation de la Pro A

Répartition des charges d'exploitation de la Pro A Saison 2009-2010



- Frais de fonctionnement du club
- Frais de déplacement
- Autres frais généraux
- Frais d'activité sportive
- Fonctionnement du centre de formation
- Impôts et taxes
- Rémunérations du personnel
- Charges sociales
- Autres charges
- Dotations amortissements & provisions

Répartition des charges d'exploitation de la Pro A Saison 2008-2009



- Frais de fonctionnement du club
- Frais de déplacement
- Autres frais généraux
- Frais d'activité sportive
- Fonctionnement du centre de formation
- Impôts et taxes
- Rémunérations du personnel
- Charges sociales
- Autres charges
- Dotations amortissements & provisions

La composition des charges est globalement stable d'une saison sur l'autre et homogène d'un club à l'autre.

La part des charges de personnel sur le total des charges d'exploitation se répartit entre 49 % et 63 % pour les extrêmes, avec une importante majorité des clubs proche de la moyenne de 57 %.

Deux postes représentent les principales dépenses d'exploitation des clubs sportifs :

- ▶ les charges de personnel ;
- ▶ les frais de fonctionnement des clubs.

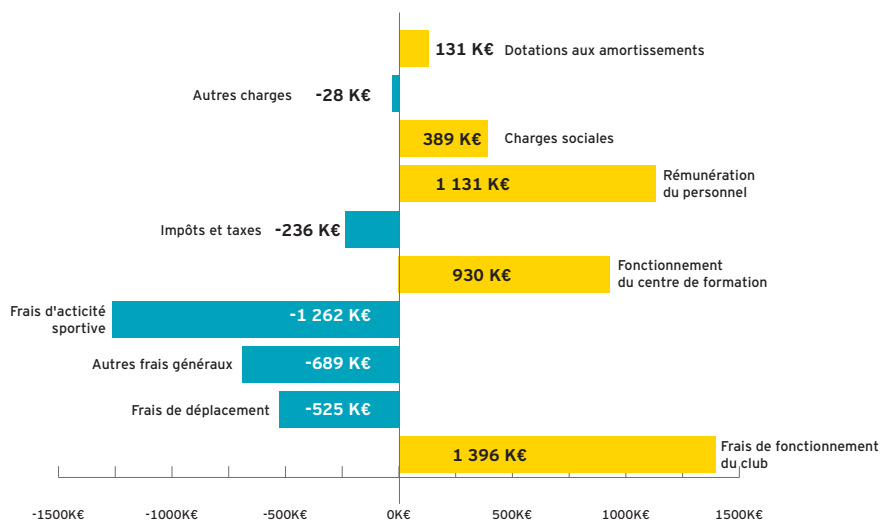
Les charges du personnel, composées des rémunérations et des charges sociales, représentent à elles seules 57 % des charges d'exploitation des clubs de Pro A. La part relative des charges de personnel sur le total des charges d'exploitation est en hausse de 1 point par rapport à la précédente saison. Certains clubs ont opté pour une réduction de leurs frais de fonctionnement pour faire face à la baisse des recettes mais ont continué dans le même temps à renforcer leurs équipes et surtout à structurer leur staff administratif (hausse de 4 % des dépenses de personnel).

La part dévolue au fonctionnement des centres de formation a progressé de 1 point pour la seconde année consécutive, pour atteindre 5 % des dépenses globales.

Les frais de déplacement ont très fortement chuté et ne représentent plus que 3 % des charges.

Evolution des charges d'exploitation de la Pro A

Evolution des dépenses d'exploitation de la Pro A
Saison 2009-2010 / Saison 2008-2009



Les charges d'exploitation cumulées des clubs de Pro A sont en augmentation de 1,2 M€ et atteignent un niveau global de 64 M€.

Les dépenses d'exploitation moyennes d'un club de Pro A sont donc de 4 M€, en augmentation de 0,1 M€ par rapport à la saison précédente.



Évolution des charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 4 % par rapport à la saison précédente, avec des écarts très importants entre les clubs, comme le montre le tableau ci-après.

Classement des masses salariales (en K€) sur la saison 2009-2010

Clubs	Joueurs et entraîneurs			Staff Administratif		
	Masse salariale	Charges sociales	Taux (%)	Masse salariale	Charges sociales	Taux (%)
ASVEL Lyon Villeurbanne	2 693	921	34	467	198	42
Chorale de Roanne	1 838	566	31	359	144	40
Orléans Loiret Basket	1 822	608	33	298	108	36
Cholet Basket	1 761	583	33	378	151	40
SLUC Nancy	1 717	572	33	105	45	43
Le Mans Sarthe Basket	1 538	554	36	342	151	44
Paris Levallois	1 410	500	35	375	162	43
BCM Gravelines Dunkerque	1 385	546	39	381	157	41
Strasbourg IG	1 305	416	32	358	151	42
Elan Chalon	1 241	510	41	250	121	48
JDA Dijon	1 143	408	36	358	148	41
SPO Rouen	1 109	383	35	178	56	31
Poitiers Basket 86	969	431	44	77	35	45
STB Le Havre	960	436	45	61	24	39
Hyères Toulon Var Basket	930	391	42	62	27	44
JA Vichy	724	324	45	142	63	44
Total	22 545	8 150		4 191	1 741	
Moyenne	1 409	509	37	262	109	42
Mediane	1 345	505		320	133	

L'ASVEL Basket est loin devant en termes de masse salariale "joueurs et entraîneurs" et quatre clubs sont entre 1,7 et 1,8 M€.

7 clubs se répartissent autour de la médiane 1,3 M€ (entre 1,1 M€ et 1,5 M€).

Enfin, 4 clubs sont en-dessous de la barre de 1 M€ de masse salariale "joueurs et entraîneurs". Le plus petit budget est celui de Vichy. Le rapport entre le plus gros et le plus petit budget est de 3,7.

Il faut attirer l'attention sur la fin de l'exercice du Droit à l'Image Collective (DIC), qui aura pour conséquence d'accroître les charges sociales de la plupart des clubs de Pro A (environ 75 % des clubs seront impactés).

Dans le même temps, il est important de constater que les clubs ont maintenu les efforts de structuration de leurs équipes, administratives et commerciales, et que 12 clubs sur 16 réservent 15 % ou plus de leur masse salariale à des fonctions de support.

Evolution des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement des clubs ont connu une hausse de l'ordre de 18 % par rapport à la saison précédente, pour se remettre au niveau de la saison 2007-2008. Une des causes évoquées est l'accroissement des frais liés au marketing (organisation de soirées, de repas, etc.), qui ont par ailleurs permis de maintenir à niveau les recettes de sponsoring.

Cette hausse a été largement compensée par la diminution des frais d'activité sportive (-1,3 M€) et, dans une moindre mesure, par la baisse de 0,7 M€ des autres frais généraux (communication et relations publiques). Concernant cette dernière rubrique, plusieurs clubs ont mis fin à des accords d'échanges marchandises avec des organes de presse qui venaient accroître à la fois le sponsoring et les charges de communication, avec une valeur ajoutée parfois limitée.

Les frais de déplacement sont en baisse et sont désormais très bien maîtrisés par les clubs avec très peu d'écart entre le budget et le réalisé.

Analyse des résultats financiers de la Pro A

Résultat financier

Sur la saison 2009-2010, les clubs de Pro A enregistrent une perte financière de -69 K€ contre -96 K€ sur la saison 2008-2009. Ce bon résultat est la conséquence d'un retour à l'équilibre des situations nettes de la plupart des clubs qui possèdent une trésorerie suffisante.

Il existe peu de divergences entre les différents clubs : les résultats financiers s'échelonnent entre -23 K€ et +2 K€.

Analyse de l'endettement de la Pro A

L'endettement total des clubs de Pro A augmente de 2,5 M€ par rapport à la saison précédente, passant de 14,8 M€ à 17,4 M€, soit une hausse de 15 % qui fait suite à une hausse de 30 % la saison 2008-2009. Cette augmentation s'analyse de la façon suivante :

- ▶ l'endettement moyen des clubs est désormais supérieur à 1 M€ ce qui représente environ 3 mois de chiffre d'affaires ;
- ▶ 2 clubs ont des niveaux supérieurs à 2 M€ : ASVEL Basket, essentiellement sous forme d'emprunt, et surtout le JDA Dijon qui doit faire face à des engagements fournisseurs importants, et présentait - à la clôture - des impayés significatifs.

En conséquence, le niveau des dettes échues impayées s'est accru de 1,8 M€, pour l'essentiel à imputer au club du JDA Dijon. Ces données doivent cependant être analysées avec prudence car les retards de paiements peuvent simplement correspondre à des décalages de trésorerie.

Ils démontrent néanmoins que, même si globalement la situation financière reste stable et satisfaisante, la trésorerie des clubs – donc les financements émanant des collectivités et des sponsors – est tendue.



The background of the page is a blurred photograph of a stadium. In the foreground, a large white sign with a purple number '2' is visible. The sign also contains some illegible text below the number. In the background, spectators are seated in green stadium seats. A woman in a white shirt is visible in the upper left, and another person is sitting in the lower left. The overall scene is out of focus, emphasizing the text overlay.

**Comptes annuels
cumulés de la Pro B
au 30 juin 2010**

Compte de résultat cumulé de la Pro B au 30 juin 2010

Pro B - Saison 2009/2010 (en milliers d'euros)	Réalisé 30 juin 2010	Réalisé 30 juin 2009	Evolution globale		Poids relatif 2010	Poids relatif 2009
Produits d'exploitation						
Recettes des matchs	3 396	3 212	184	5 %	11 %	10 %
Droits TV, publicité et autres	56	380	(324)	-579 %	0 %	1 %
Sponsoring	11 820	11 385	435	4 %	38 %	37 %
Subventions Collectivités	13 573	13 960	(387)	-3 %	44 %	45 %
Indemnités de transfert	285	22	263	92 %	1 %	0 %
Reprise sur amortissements et transfert de charges	766	1 206	(440)	-57 %	2 %	4 %
Autres produits	940	952	(12)	-1 %	3 %	3 %
Total produits d'exploitation	30 836	31 117	(281)	-1 %	100 %	100 %
Charges d'exploitation						
Frais de fonctionnement du club	2 774	3 647	(873)	-31 %	9 %	11 %
Frais de déplacement	1 399	1 806	(407)	-29 %	5 %	6 %
Autres frais généraux	1 752	1 612	140	8 %	6 %	5 %
Frais d'activité sportive	3 548	4 764	(1 216)	-34 %	12 %	15 %
Fonctionnement du centre de formation	2 033	347	1 686	83 %	7 %	1 %
Impôts et taxes	1 022	1 007	15	1 %	3 %	3 %
Rémunérations du personnel	11 371	12 574	(1 203)	-11 %	39 %	39 %
Charges sociales	4 701	5 274	(573)	-12 %	16 %	17 %
Autres charges	151	186	(35)	-23 %	1 %	1 %
Dotations amortissements & provisions	572	627	(55)	-10 %	2 %	2 %
Total charges d'exploitation	29 323	31 843	(2 520)	-9 %	100 %	100 %
Résultat d'exploitation	1 513	(725)	2 238	148 %		
Résultat financier	(52)	(91)	39	76 %		
Résultat exceptionnel	(866)	(266)	(600)	-69 %		
Impôts sur les bénéfices	33	(0)	33	101 %		
Intéressement	0	0	0	0 %		
Bénéfice ou perte	628	(1 083)	1 711	272 %		
Situation nette	606	(670)	1 276	211 %		
Total des dettes	6 886	7 905	(1 019)	-15 %		
Dettes échues non payées	325	752	(427)	-131 %		

Analyse du résultat et de la situation nette de la Pro B

Résultat au 30 juin 2010

Au 30 juin 2010, le résultat cumulé des clubs de Pro B fait apparaître un gain de 0,6 M€ en nette amélioration par rapport au déficit cumulé de 1,1 M€ réalisé lors du précédent exercice.

Cette amélioration est la conséquence directe du redressement spectaculaire du résultat d'exploitation, qui devient positif à hauteur de 1,5 M€, à mettre en perspective avec un déficit de 0,7 M€ la saison précédente. 15 clubs de Pro B sur les 18 affichent des résultats d'exploitation positifs, malgré un recul des produits, ce qui tend à démontrer la politique de rigueur et de respect des engagements qui a été menée par ces clubs.

Situation nette au 30 juin 2010

Ces bons résultats, ainsi que les changements de périmètre (présence de Pau-Lacq-Orthez qui a des fonds propres importants et descente de Saint-Quentin Basket-Ball qui était en négatif) ont permis à la situation nette cumulée de la

Pro B de redevenir positive (0,6 M€) au 30 juin 2010, en amélioration de 1,3 M€ :

- ▶ le club de CSP Limoges a une situation nette supérieure à 600 K€ ;
- ▶ 3 clubs (Pau-Lacq-Orthez, ESSM Le Portel et ALM Evreux) ont des capitaux propres supérieurs à 200 K€ ;
- ▶ 3 clubs ont des situations nettes supérieures à 100 K€ ;
- ▶ 4 clubs ont des situations positives, mais inférieures à 100 K€ ;
- ▶ 7 clubs (contre huit la saison précédente) ont des situations nettes négatives – dont deux préoccupantes – contre quatre la saison précédente. Deux clubs, l'Etendard de Brest et l'Hermine de Nantes Atlantique Pro ont amélioré leurs situations financières de manière spectaculaire. Le Stade Clermontois Basket Auvergne poursuit sa politique de rigueur et de recapitalisation de sa structure et devrait être en mesure à court terme de rétablir ses fonds propres. Le dernier club en difficulté – l'Olympique Antibes Juan-Les-Pins – est en ligne avec le plan de continuation d'activité qui a été fixé.

En termes de structures juridiques et capitalistiques, les clubs de Pro B évoluent peu à peu vers des formes

sociétales plutôt qu'associatives : 11 clubs sur les 18 ont une structure de société.

Club	Structure juridique	Montant du capital
Aix Maurienne Savoie Basket	SASP	125
Olympique d'Antibes Juan Les Pins Côte d'Azur Basket	Association Loi 1901	0
JSA Bordeaux	SAOS	50
Boulazac Basket Dordogne	SASP	37
JL Bourg Basket	SASP	111
Etendard de Brest	SASP	150
Etoile Charleville Mézières	Association Loi 1901	0
Stade Clermontois Basket Auvergne	SASP	175
ALM Evreux Basket	SEMS	160
Fos Ouest Provence Basket	Association Loi 1901	0
ESSM Le Portel	SASP	190
Lille Métropole Basket	Association Loi 1901	0
Limoges CSP	SASP	354
JSF Nanterre	Association Loi 1901	0
Hermine Nantes Atlantique Pro	Association Loi 1901	0
Elan Béarnais Pau Lacq Orthez	SEMS	1 145
UJAP Quimper 29	SASP	42
St Vallier Basket Drôme	Association Loi 1901	0

Cet effort de rigueur budgétaire des clubs de Pro B doit être particulièrement souligné car il intervient dans un contexte de réduction des financements publics : les clubs ont donc développé les

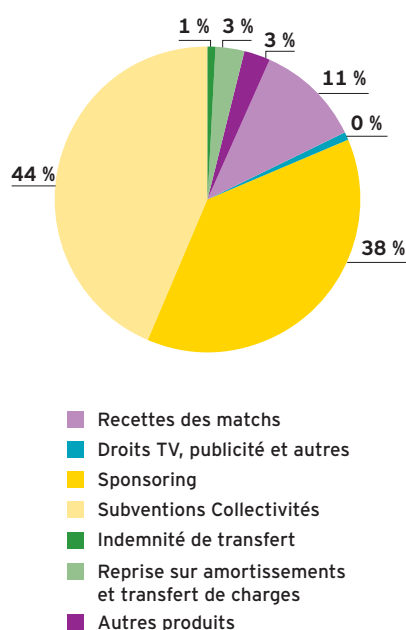
recettes de sponsoring, et de billetterie, et ont dans le même temps réduit largement leurs dépenses de fonctionnement et leur masse salariale.



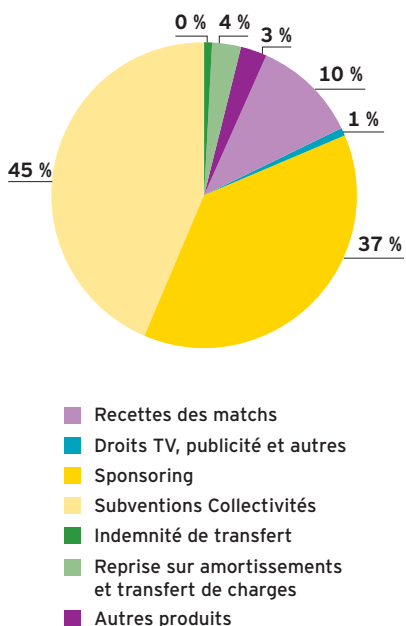
Analyse du résultat d'exploitation de la Pro B

Composition des produits d'exploitation de la Pro B

Répartition des produits d'exploitation de la Pro B Saison 2009-2010



Répartition des produits d'exploitation de la Pro B Saison 2008-2009



Deux postes de recettes constituent toujours les principales rentrées d'exploitation des clubs de Pro B :

- ▶ les subventions accordées par les collectivités (Villes, Communautés Urbaines, Régions et Départements) ;
- ▶ les apports des différents sponsors.

Les subventions versées par les collectivités représentent 44 % des recettes d'exploitation des clubs de Pro B en recul de 1 point, devant les recettes du sponsoring qui représentent cette année 38 % des produits d'exploitation, contre 37 % en 2008-2009.

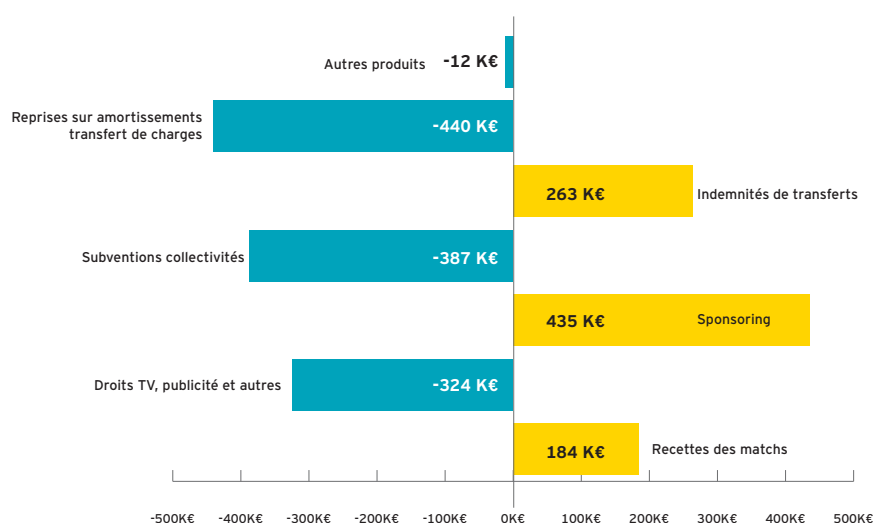
Cette tendance inverse l'évolution constatée l'année précédente et peut s'expliquer par deux facteurs :

- ▶ la présence de Pau-Lacq-Orthez en Pro B qui a conservé sa structure budgétaire de Pro A, avec une part de sponsoring très significative (15 % du montant du sponsoring total de toute la division) ;
- ▶ le recul du financement de certaines collectivités ;
- ▶ la volonté des clubs de développer leurs revenus de sponsoring.

Les autres produits d'exploitation sont restés très stables par rapport à la saison précédente.

Evolution des produits d'exploitation de la Pro B

Evolution des recettes d'exploitation de la Pro B
Saison 2009-2010 / Saison 2008-2009



Le budget moyen d'un club de Pro B pour la saison écoulée représente 1,7 M€, identique à la saison précédente.

- ▶ CSP Limoges et Pau-Lacq-Orthez affichent des budgets supérieurs à 3 M€ ;
- ▶ Le club Olympique Antibes Juan-Les-Pins a un budget stable à 2 M€. ;
- ▶ 7 clubs ont des budgets compris entre 1,5 et 2 M€ ;
- ▶ 6 clubs ont des budgets entre 1 M€ et 1,5 M€ ;
- ▶ Saint-Vallier Basket Drôme et le JSA Bordeaux ont des budgets inférieurs à 1 M€.

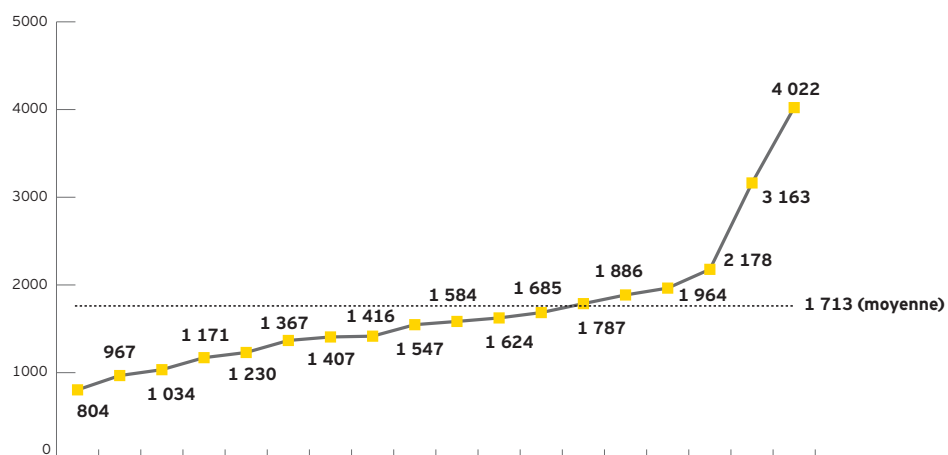
Le rapport entre le plus grand et le plus petit budget est de 5 (à comparer à 3,5 la saison précédente) ; soulignons le cas particulier de Pau-Lacq-Orthez qui a conservé un budget proche de celui qu'il avait en Pro A.

Le rapport entre le budget moyen de Pro A et le budget moyen de Pro B est de 2,3 ; il reste inchangé par rapport à la saison précédente.

Il faut cependant noter qu'après retraitement de Pau-Lacq-Orthez, le budget moyen de Pro B serait de 1,6 M€ et que le rapport avec la Pro A remonterait à 2,5.

Pau-Lacq-Orthez aurait eu le 10^{ème} budget de Pro A, le CSP Limoges le 11^{ème}. En revanche, le troisième budget de la Pro B – Olympique Antibes Juan-Les-Pins – aurait été le dernier budget de la Pro A.

Répartition des budgets par rapport à la moyenne (en milliers d'euros)



Sur la saison 2009-2010, les produits d'exploitation des clubs de Pro B ont légèrement diminué en moyenne (-1 %) et représentent en cumulé 30,8 M€.

Ce tassement des recettes d'exploitation est le résultat d'une augmentation des recettes des matchs (+5 %) et des produits de sponsoring (+4 %), alors que les subventions sont en recul (-3 %). Le budget moyen est resté stable mais en retraitant l'impact de Pau-Lacq-Orthez, la baisse constatée est de 155 K€ par club, soit un retour à la situation de 2007-2008.

Évolution des recettes des matchs et des autres recettes (Droits TV)

Les recettes des matchs sont en hausse avec une moyenne de 178 K€ par club.

L'affluence augmente par rapport à la saison précédente, avec 10 000 entrées supplémentaires (+2 %).

La présence de Pau-Lacq-Orthez – et du CSP Limoges – a aussi joué un rôle important sur les recettes de billetterie et il est à anticiper que la remontée en Pro A de ces deux clubs emblématiques ait un impact fort sur les recettes de billetterie de la Pro B pour la saison 2010-2011.

PRO B - Affluence Saison Régulière 2009/2010			
Clubs	Nombre de matchs	Affluence	Moyenne spectateurs
Elan Béarnais Pau Lacq Orthez	17	78 064	4 592
CSP Limoges	17	73 780	4 340
Boulazac Basket Dordogne	17	55 522	3 266
ALM Evreux	17	36 006	2 118
JL Bourg Basket	17	33 116	1 948
Stade Clermontois Basket Auvergne	17	31 637	1 861
Hermine Nantes Atlantique Pro	17	28 271	1 663
UJAP Quimper	17	27 200	1 600
Aix Maurienne Savoie Basket	17	25 466	1 498
ESSM Le Portel	17	25 245	1 485
Etendard de Brest	17	25 211	1 483
JSA Bordeaux	17	21 505	1 265
JSF Nanterre	17	19 618	1 154
St Vallier Basket Drôme	17	17 680	1 040
Olympique Antibes Juan Les Pins	17	17 323	1 019
Lille Métropole Basket	17	17 119	1 007
Etoile Charleville Mézières	17	13 107	771
Fos Ouest Provence Basket	17	8 925	525
Cumul	306	554 795	1 813

PRO B - Affluence Saison Régulière 2008/2009			
Clubs	Nombre de matchs	Affluence	Moyenne spectateurs
CSP Limoges	17	60 469	3 557
Boulazac Basket Dordogne	17	54 145	3 185
Poitiers Basket 86	17	39 049	2 297
Hermine Nantes Atlantique Pro	17	34 901	2 053
Olympique Antibes Juan Les Pins	17	34 612	2 036
JL Bourg Basket	17	34 595	2 035
Saint Quentin BB	17	33 677	1 981
ALM Evreux	17	31 773	1 869
Etendard de Brest	17	27 370	1 610
Paris Levallois	17	26 027	1 531
UJAP Quimper	17	25 296	1 488
Stade Clermontois Basket Auvergne	17	24 599	1 447
ESSM Le Portel	17	22 865	1 345
Saint Etienne	17	22 474	1 322
Aix Maurienne Savoie Basket	17	20 400	1 200
JSF Nanterre	17	19 907	1 171
St Vallier Basket Drôme	17	16 473	969
Etoile Charleville Mézières	17	15 912	936
Cumul	306	544 544	1 780



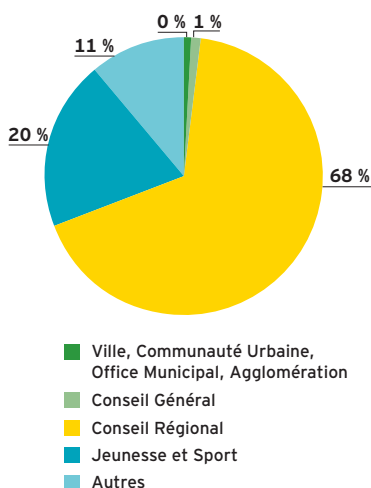
Évolution des subventions

Le montant des subventions d'exploitation a diminué de 4 % par rapport à la précédente saison.

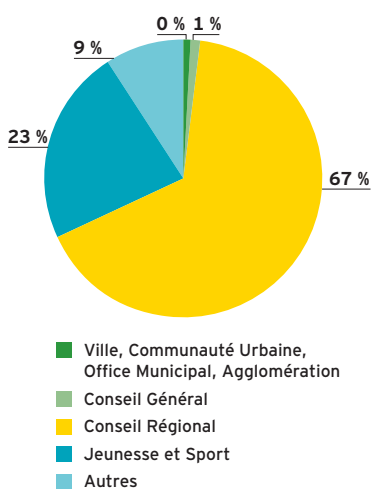
Cette évolution recouvre des situations très différentes, comme le démontrent les graphiques suivants :

Evolution de la répartition des subventions

Nature des subventions des Collectivités Publiques Pro B Saison 2009-2010



Nature des subventions des Collectivités Publiques Pro B Saison 2008-2009



Comme pour la Pro A, la part relative des subventions issues des Villes et des Communautés d'Agglomérations a augmenté (+1 point), alors que celle des Départements a diminué. Il est à prévoir que cette tendance se maintiendra pendant les années à venir.

Évolution des sponsors

Le montant global du sponsoring est en hausse de 4 %, mais traduit des situations différentes :

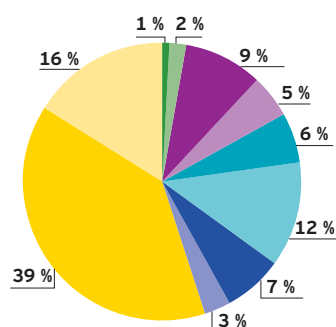
- ▶ la majorité des budgets de sponsoring des clubs déjà présents en Pro B lors de la précédente saison sont en hausse, avec une augmentation moyenne de 14 % ;
- ▶ 4 clubs ont vu leur budget sponsoring baisser d'environ 9 % en moyenne ;
- ▶ Pau-Lacq-Orthez a conservé un budget sponsoring très important à la hauteur de 1,8 M€ pour la saison 2009-2010 à comparer à 2,5 M€ lors de la précédente saison en Pro A ;
- ▶ en revanche, les trois clubs issus de la NM1 font partie des plus faibles budgets sponsoring de la division.

Autres produits

Les autres produits demeurent globalement stables et ne sont pas significatifs.

Composition des charges d'exploitation de la Pro B

Répartition des charges d'exploitation de la Pro B Saison 2009-2010



- Frais de fonctionnement du club
- Frais de déplacement
- Autres frais généraux
- Frais d'activité sportive
- Fonctionnement du centre de formation
- Impôts et taxes
- Rémunérations du personnel
- Charges sociales
- Autres charges
- Dotations amortissements & provisions

Les postes de dépenses suivants représentent les principales charges d'exploitation cumulées des clubs de Pro B :

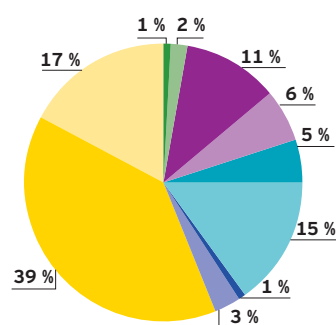
- ▶ les charges de personnel représentent à elles seules 55 % des charges d'exploitation des clubs de Pro B, contre 56 % pour la saison précédente, soit une tendance à décroître depuis deux saisons ;
- ▶ les frais de fonctionnement des clubs représentent 9 % sur l'année 2009-2010 (diminution de deux points) ;
- ▶ les frais d'activité sportive représentent 12 % des frais d'exploitation à comparer à 15 % pour la saison précédente.

Les frais de déplacement restent stables, représentant 5 % des charges.

Du fait de la présence en Pro B de Pau-Lacq-Orthez, les frais de fonctionnement des centres de formation représentent cette saison 7 % des charges contre 1 % pour l'année précédente.

On constate, pour cette saison, un allègement des frais de fonctionnement des clubs qui a permis de dégager un résultat d'exploitation positif.

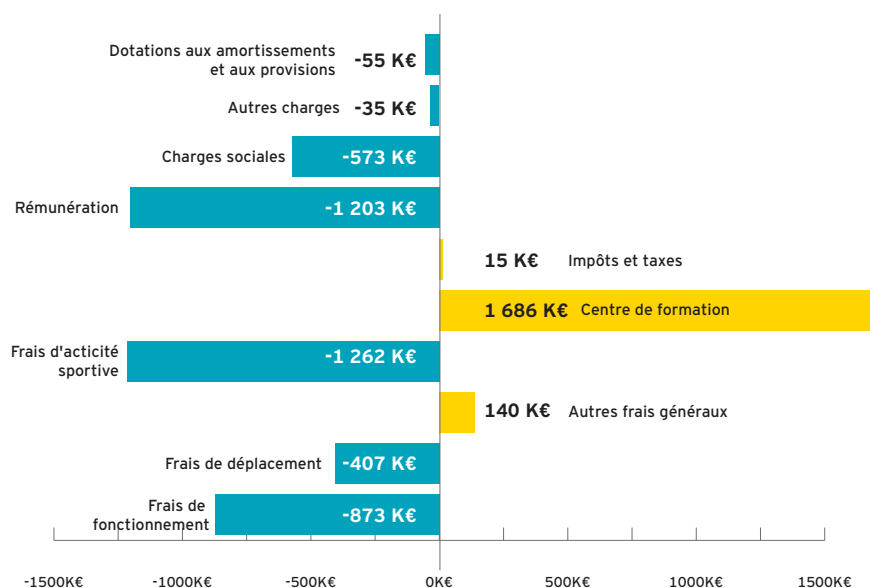
Répartition des charges d'exploitation de la Pro B Saison 2008-2009



- Frais de fonctionnement du club
- Frais de déplacement
- Autres frais généraux
- Frais d'activité sportive
- Fonctionnement du centre de formation
- Impôts et taxes
- Rémunérations du personnel
- Charges sociales
- Autres charges
- Dotations amortissements & provisions

Evolution des charges d'exploitation de la Pro B

Evolution des dépenses d'exploitation de la Pro B
Saison 2009-2010 / Saison 2008-2009



Sur la saison 2009-2010, les charges d'exploitation cumulées des clubs de Pro B ont diminué de 9 %, soit une baisse de 140 K€ en moyenne par club, et ce, malgré l'intégration de Pau-Lacq-Orthez qui a conservé un budget de fonctionnement proche de celui que le club avait en Pro A.

Deux facteurs viennent expliquer cette tendance : la plupart des clubs ont engagé des actions de rigueur budgétaire, en particulier pour les charges de personnel.

Par ailleurs, les trois clubs issus de Pro B ont des budgets de fonctionnement très faibles, notamment concernant la masse salariale.

Évolution des charges de personnel

Les charges de personnel ont connu une baisse de 11 % par rapport à la saison précédente (soit un retour aux valeurs de la saison 2007-2008). Cette diminution moyenne recouvre des situations très différentes comme le montre le tableau suivant :

Clubs	Joueurs et entraîneurs			Staff Administratif		
	Masse salariale	Charges sociales	Taux (%)	Masse salariale	Charges sociales	Taux (%)
Elan Béarnais Pau Lacq Orthez	1 076	399	37	299	125	42
CSP Limoges	1 044	397	38	225	95	42
JSF Nanterre	681	299	44	119	38	32
JL Bourg Basket	605	217	36	195	78	40
Boulazac Basket Dordogne	581	252	43	74	28	38
Etoile Charleville Mézières	550	229	42	27	11	41
Hermine Nantes Atlantique Pro	542	248	46	57	16	28
Olympique Antibes Juan Les Pins	534	230	43	152	62	41
ESSM Le Portel	520	244	47	40	18	45
UJAP Quimper	516	208	40	35	14	40
Etendard de Brest	501	185	37	72	27	0
Stade Clermontois Basket Auvergne	478	206	43	75	32	43
ALM Evreux	477	243	51	98	42	43
Lille Métropole Basket	432	186	43	80	34	43
JSA Bordeaux	420	196	47	25	12	0
Aix Maurienne Savoie Basket	281	122	43	-	-	0
Fos Ouest Provence Basket	278	131	47	36	17	47
St Vallier Basket Drôme	247	61	25	-	-	0
Total	9 763	4 052		1 609	649	
Moyenne	542	225	42	89	36	30
Mediane	518	223		73	28	

Les charges sociales représentent en moyenne 43 % de la masse salariale, les clubs de Pro B n'ayant pratiquement pas recours au Droit à l'Image Collective (DIC).

Concernant les masses salariales "joueurs et entraîneurs", le rapport entre le budget le plus important (Pau-Lacq-Orthez) et le plus bas (Saint-Vallier Basket Drôme) est de 4,4.

A titre indicatif, le plus bas budget "joueurs et entraîneurs" de Pro A serait le troisième budget de Pro B (derrière Pau-Lacq-Orthez et CSP Limoges).

Le budget moyen d'un club de Pro A est 2,3 fois plus important que celui d'un club de Pro B.

Evolution des frais de fonctionnement des clubs

Malgré la présence au cours de la saison 2009-2010 de Pau-Lacq-Orthez en Pro B, les charges de fonctionnement ont globalement diminué, à l'exception du poste "Centre de formation" ; Pau-Lacq-Orthez ayant décidé de maintenir son centre de formation en l'état, ce club représente à lui seul la moitié de l'augmentation de ce poste (0,8 M€ sur 1,6 M€ d'augmentation). L'autre moitié de l'augmentation de ce poste correspond à l'intégration dans les comptes des charges issues des associations.

Tous les autres postes de charges sont en baisse significative, ce qui démontre la rigueur dont ont fait preuve les clubs pour tenir leurs engagements budgétaires au cours de la saison écoulée.

Analyse des résultats financiers de la Pro B

Résultat financier

Sur la saison 2009-2010, les clubs de Pro B ont enregistré un résultat financier stable par rapport à la saison précédente et proche de l'équilibre, tout en restant légèrement déficitaire. Les résultats financiers des clubs s'échelonnent entre -29 K€ et +8 K€.

Analyse de l'endettement de la Pro B

Les dettes au 30 juin 2010 représentent un montant cumulé de 6,9 M€, avec une part des dettes échues non payées en diminution de 0,3 M€ au 30 juin 2010. Les dettes ont diminué de 1 M€ à la clôture.

Cette variation ne peut pas être analysée globalement car elle correspond à autant de situations particulières. Les dettes représentent 82 jours de chiffre d'affaires, soit environ 2,5 mois d'activité.

En conclusion, la situation d'endettement est relativement positive :

- ▶ la dette des clubs est stabilisée à la baisse ;
- ▶ le niveau des dettes échues impayées est en fort retrait, à un niveau non significatif.



A propos de la Ligue Nationale de Basket

La Ligue Nationale de Basket organise et gère les Championnats professionnels masculins par délégation de la Fédération Française de Basketball. Elle a été créée le 27 juin 1987.

La LNB organise deux Championnats :

- ▶ la PRO A : 16 clubs se disputent le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 30 journées et une phase finale « Play-Offs » se terminant par une finale ;
- ▶ la PRO B : 18 clubs se disputent le titre de Champion de France au cours d'une saison articulée en une phase régulière de 34 journées et une phase finale « Play-Offs » se terminant par une finale.

Deux autres manifestations de prestige sont organisées par la LNB :

- ▶ la Semaine des As, tournoi à élimination directe où se retrouvent les huit premiers du classement à l'issue des matchs aller ;
- ▶ le All Star Game, rencontre de prestige entre une sélection des meilleurs étrangers et une sélection des meilleurs français opérant dans les Championnats LNB.

La LNB a également une mission de formation professionnelle et organise le Championnat Espoirs, où s'affrontent les meilleurs joueurs de 16 à 21 ans. Un tournoi final regroupant les meilleures équipes Espoirs, "le Trophée du Futur", est disputé en fin de saison.

www.lnb.fr

Contact

Ligue Nationale de Basket

Mathieu Desvalois

Conseiller Financier

117, rue du Château des Rentiers

75013 Paris

Tél. : +33 01 53 94 25 59

Fax : +33 01 53 94 27 69

Email : mathieu.desvalois@lnb.fr